

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.43.37

Réf. : **CL/JR/VD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 12 janvier

L'an deux mille quinze, le vingt janvier à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - ~~C.DEMOUSTIER~~ - P.NESEN - ~~A.PIEGAY~~ - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - ~~F.LEFEBVRE~~ - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : Y. ZUMSTEIN (à A. DECAGNY) - C. DEMOUSTIER (à R. PILATO) - A. PIEGAY (à M-C. MORETTI) - F. LEFEBVRE (à P. NESEN) - B. MORIAME (à C. DEROO) 32, (arrivée à la question n° 1)- N. TAJDIRT (à P. MATAGNE) (arrivée pendant la question n° 1)

EXCUSES :

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 3 : Remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire d'office, au sein de la Commission Municipale « Finances, Travaux et Environnement »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-22,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, n°00MA00631, Ville de Nice, en date du 31 décembre 2003,

Vu le jugement n°1404822 du Tribunal Administratif de Lille en date du 16 octobre 2014,

Vu la délibération n° 3 en date du 18 avril 2014 portant création, fixation du nombre de conseillers et désignation des membres composant les Commissions municipales,

Vu le courrier des Élus du Collectif « Maubeuge pour tous » en date du 2 décembre 2014 informant de la décision de siéger au sein du Conseil Municipal en tant que « non-inscrits »,

Considérant que, par jugement du Tribunal Administratif de Lille, Monsieur Rémi PAUVROS, a été déclaré inéligible pour une période d'un an aux fonctions de Conseiller municipal et communautaire à compter du caractère définitif du jugement, et démissionnaire d'office de son mandat de Conseiller municipal de Maubeuge et de son mandat de Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val-de-Sambre.

Considérant que Monsieur PAUVROS, par délibération n° 3 en date du 18 avril 2014, avait été désigné membre la Commission Municipale « *Finances, Travaux et Environnement* ».

Considérant que Madame Christine SAVAUX et Monsieur Xavier DUBOIS ont informé Monsieur le Maire de leur décision de siéger au sein du Conseil Municipal non plus en qualité de membres du Groupe « Maubeuge Toujours » mais en qualité de « non-inscrits »

Considérant en effet que l'arrêt précité souligne : « *le Conseil Municipal peut créer des Commissions à tout moment, y compris plusieurs années après les élections, alors que sa composition a pu varier au gré des ralliements ou de la constitution de nouveaux groupes d'élus.*

Qu'il résulte de ces dispositions qu'afin d'assurer l'expression pluraliste des élus, la composition des différentes Commissions doit refléter celle de l'Assemblée Communale, telle qu'elle se présente à la date à laquelle la Commission a été formée. »

Considérant que le fait que la représentation des diverses tendances d'opinion au sein de l'Assemblée Délibérante a été modifiée en cours de mandat est sans effet sur la composition des commissions.

Qu'au vu des informations précédentes, ne peuvent uniquement candidater que les membres appartenant au Groupe « Maubeuge Toujours », tel qu'il était composé à la date du 18 avril 2014.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Désigner Monsieur Jean-Yves HERBEUVAL en remplacement de Monsieur Rémi PAUVROS.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Désigne** Monsieur Jean-Yves HERBEUVAL en remplacement de Monsieur Rémi PAUVROS.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,